

Conditions générales de location

1. Conditions contradictoires

Toutes nos locations sont conclues aux conditions générales de location ci-après auxquelles seules les clauses particulières conclues conjointement par écrit avec nos clients peuvent déroger. Le seul fait de traiter avec nous entraîne de la part du client, son acceptation desdites conditions générales, et dès lors sa renonciation à ses propres conditions générales si elles existent, ces dernières ne pouvant en aucun cas s'appliquer. Au cas où les conditions générales du client contiendraient une clause d'application identique à celle-ci, seules les nôtres prévaudront.

2. Prix

Sauf accord contraire et écrit intervenu entre les deux parties, nos prix s'entendent TVA non incluse et frais de transport non compris. Tout impôts et taxes de quelque nature, payables ou à payer en plus de nos prix HTVA, sont toujours à charge de l'acheteur.

3. Cas fortuits - Force majeure

Les cas fortuits, la force majeure et les faits du prince nous donnent le droit de résilier tout ou partie de nos engagements ou d'en suspendre l'exécution sans indemnités ni préavis.

4. Acompte

Toute location sera effectivement confirmée par un acompte de minimum 50% de la valeur totale de la location (incluant les frais de transport). La réservation du matériel dans notre stock ne deviendra effective qu'à la réception de l'acompte sur le compte bancaire de Wolf Solution&Tech renseigné sur le bon de commande.

5. Conditions de paiement

Les factures sont payables au grand comptant sauf stipulation contraire.

En cas de non-paiement à l'échéance, les factures portent de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard au taux annuel de 12 %. En cas de non-paiement à la date d'échéance, le montant de la facture sera augmenté d'une indemnisation forfaitaire et irréductible de 20% avec un minimum de 125.00€, sans sommation aucune ou sans mise en demeure, indépendamment du principal des intérêts et frais de recouvrement. Par ailleurs en telles circonstances, ces montants seront augmentés de 15 euros pour une mise en demeure, 50 euros pour une mise en demeure par recommandé et de 150 euros pour une lettre d'avocat et de tous les frais possibles provenant d'une intervention éventuelle d'un huissier de justice.

En outre, en cas de non-spécification d'une monnaie au libellé de la facture ou du bon de commande intervenu entre parties, la monnaie est présumée être l'Euro.

6. Facturations

Le locataire assujéti à la TVA est tenu d'indiquer son numéro d'inscription lors de la commande.

7. Réclamations

Pour être recevables, les réclamations devront être adressées par courrier recommandé endéans un délai de huit jours suivant l'envoi de la facture, au siège social de Wolf Solution&Tech.

8. Risques & Responsabilités

Le matériel loué est placé sous la pleine et entière responsabilité du locataire pendant toute la durée de location. Cette responsabilité prend cours dès la sortie de notre dépôt et prend fin à la réception dudit matériel en retour en notre dépôt, même si la mise à disposition intervient avant la date de début de location indiquée sur le bon de commande ou encore si la restitution a lieu a posteriori de la date de fin de location indiquée sur le bon de commande.

Toute perte, casse ou tout dégât généralement quelconque occasionné à un article pendant la durée de la location est facturé au locataire à la valeur de remplacement dudit article (renseignée sur simple demande du locataire). Sans que cette liste soit limitative, cela inclut la casse, le vol, le vandalisme, l'action de produits ou d'aliments, de mauvaises conditions d'utilisation, de lavage, d'entretien, de stockage, de transport, ...

Le matériel loué reste la propriété exclusive de Wolf Solution&Tech et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession quelconque.

Le locataire ne peut en aucun cas sous-louer, prêter les articles du bailleur à autrui.

Aucune transformation ou modification ne pourra être apportée à notre matériel. Tout clou, agrafe, punaise, autocollant, peinture appliquée sur le matériel sont considérés comme une détérioration qui sera facturée.

La responsabilité de Wolf Solution&Tech ne peut en aucun cas être engagée en cas de dommages matériels ou corporels causés suite à l'utilisation du matériel en location. Il appartient au locataire de prendre toutes les assurances adéquates afin de se prémunir de ces risques lors de son événement.

9. Transports

Le matériel donné en location peut, au choix du locataire, être enlevé et/ou ramené par lui en notre dépôt dans les délais prescrits. Les risques liés au transport sont alors à sa charge. Nous ne pourrions en aucun cas être tenu pour responsable de la casse ou des dégâts apportés au matériel pendant son transport si ce dernier est exécuté par le locataire ou par un transporteur désigné par celui-ci. De plus, notre personnel ne peut être tenu responsable des dégâts apportés au véhicule utilisé lors du chargement et du transport du matériel.

Le matériel donné en location peut, au choix du locataire, être livré et/ou repris par nos soins à l'adresse indiquée par le locataire dans les délais prescrits. Les frais de transport sont toujours à charge du locataire. Le prix du transport est déterminé en fonction du lieu, du volume et de la distance à couvrir. Nos prix de transport s'entendent hors TVA et comprennent de base la livraison et la reprise du matériel. Le locataire s'engage à fournir pour le déchargement du matériel un emplacement propre et facilement accessible au véhicule de transport. Si par la suite d'une erreur d'évaluation du locataire, l'installation ne peut avoir lieu à l'endroit prévu, la totalité de la somme stipulée sur le bon de commande n'en sera pas moins due.

10. Réception du matériel

Sauf convention contraires expresses et écrites, nos locations sont prévues et consenties pour une seule période d'utilisation spécifiée sur le bon de commande. Wolf Solution&Tech se réserve néanmoins le droit de livrer ou de tenir à disposition le matériel la veille ou l'avant-veille du jour convenu pour ladite utilisation. Un créneau horaire précis sera préalablement fixé entre les parties.

En cas de non-paiement à l'échéance du solde mentionné sur le bon de commande, Wolf Solution&Tech se réserve le droit de refuser la délivrance du matériel loué. La totalité des montants renseignés sur le bon de commande reste dû.

A la livraison par nos soins, le matériel est déchargé par le livreur et rassemblé en un même endroit au rez-de-chaussée. Le locataire s'engage à mettre à disposition un emplacement propre et sécurisé pour le dépôt du matériel. Sauf convention contraires expresses et écrites, nous n'effectuons pas l'installation et le dispatching du matériel sur le lieu de l'évènement

Le locataire s'engage à vérifier le matériel dès la réception du matériel. Sauf constatations faites contradictoirement et par écrit au moment de la prise en charge du matériel par le locataire, le matériel loué est considéré comme ayant été délivré par Wolf Solution&Tech en parfait état. Il devra être restitué dans le même état et reconditionné de la même façon.

Au moment de la prise en charge du matériel loué, le locataire fournira au livreur une garantie en espèces de deux fois et demi le montant de la location ramené au décimal supérieur ou inférieur. A défaut de recevoir cette somme dans sa totalité, Wolf Solution&Tech est en droit de refuser la délivrance du matériel loué. La garantie ne sera restituée au locataire qu'après exécution entière par celui-ci de toutes ses obligations.

Si le locataire ou son préposé n'est pas en mesure de réceptionner le matériel, Wolf Solution&Tech se réserve le droit de ramener ledit matériel en ses locaux. La totalité des montants renseignés sur le bon de commande reste dû.

En cas de non-respect par le locataire ou son préposé du créneau horaire préalablement fixé pour l'enlèvement par nos soins du matériel loué, le temps d'attente du livreur sera facturé (40€/heure HTVA).

11. Retour du matériel

Le locataire ou son préposé devra être présent lors de l'enlèvement du matériel. Nous vérifierons ensemble l'état du matériel et constateront éventuellement les manquants, dégradations ou dégâts. En cas d'absence du locataire, les constatations de Wolf Solution&Tech seront réputées exactes et acceptées par le locataire sans que ce dernier puisse élever aucune contestation.

Le locataire s'engage à restituer le matériel dans le même état (de fonctionnement, de propreté...) qu'il lui a été livré initialement. Si tel est bien le cas, l'intégralité de la garantie lui sera remise en espèce immédiatement.

Tout article non réutilisable suite à des dommages de quelques natures qu'ils soient sera facturé au locataire à sa valeur de remplacement.

Les frais de réparation et de nettoyage seront également à la charge du locataire. Tout travail supplémentaire imposé à Wolf Solution&Tech entraînera un supplément (50€/heure HTVA).

En cas de reprise par nos soins du matériel, le matériel devra être regroupé au rez-de-chaussée à un même et seul endroit défini préalablement au moment du dépôt.

Un créneau horaire précis doit préalablement être défini entre les parties le jour de la restitution du matériel. Dans le cas où la reprise du matériel est réalisée par nos soins, en cas d'attente pour effectuer le retour, le temps d'attente du livreur sera facturé (40€/heure HTVA).

Sans convention contraires écrites convenues entre les parties, le matériel loué doit être restitué conformément au délai convenu et repris sur le bon de commande. A défaut, une facturation complémentaire sera établie, incluant le dépassement des délais relevant du même tarif que celui de la location ainsi que d'éventuels frais supplémentaires (ex : trajets additionnels).

12. Modification du contrat

Toute modification de commande 24 heures avant la livraison de la marchandise pourrait faire l'objet d'un supplément de prix.

Aucune déduction ne peut être appliquée pour tout matériel annulé en totalité ou partiellement après livraison conforme à la commande.

13. Suspension et résiliation du contrat

L'inexécution par le locataire de ses obligations découlant des présentes ou de toute autre convention conclue avec nous, suspend de plein droit l'exécution de nos obligations. Le remboursement de l'acompte préalablement versé par le locataire ne pourra être exigé.

En outre, en telles circonstances, le locataire sera tenu de nous restituer immédiatement les biens qui lui auraient déjà été livrés. Au cas où les biens ne nous seraient pas ainsi restitués, nous aurons le droit de procéder nous-mêmes à l'enlèvement immédiat desdits biens.

En cas de retard de paiement de la part du locataire, nous avons le droit d'annuler par simple notification, tout ou partie du contrat et ce, sans préjudice de notre droit à indemnisation.

14. Nullité

La nullité éventuelle de l'une des dispositions des présentes clauses n'aura en aucune manière une influence sur la validité des clauses.

15. Loi applicable - Juridiction compétente

Le présent contrat est régi exclusivement par le droit belge.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi ou le Juge de Paix de Thuin sont compétents.